



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE GIRONDE

Association loi 1901
Siège social : 2 rue d'Argenteuil
Hameau de la Clairière
33440 AMBARÈS-ET-LAGRAVE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE O.C.C.E. DE GIRONDE

Association loi 1901

Siège social : 2 rue d'Argenteuil

Hameau de la Clairière

33440 AMBARÈS-ET-LAGRAVE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de la Gironde relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « *coopératives scolaires* » et les « *foyers coopératifs affiliés* » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « *coopératives scolaires* », les « *foyers coopératifs affiliés* » et le « *siège départemental* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 759 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 830 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 785 sur 823 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé figure, pour une somme de 32 833,77 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 33 comptes rendus financiers ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan figure, pour une somme de 45 417,10 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 55 comptes rendus financiers ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.



Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Boulogne, le 20 janvier 2026

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE GIRONDE

ACTIF	31.08.2025			31.08.2024	PASSIF	31.08.2025	31.08.2024
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	410 436	344 957
Terrains					Report à nouveau	3 686 577	3 777 206
Constructions	380 132	7 974	372 158		Résultat de l'association	88 070	118 307
Matériels d'activités	18 799	17 396	1 403	3 133	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	27 430	26 853	577	2 280	Total	4 185 084	4 240 471
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Autres prêts et titres immobilisés					Fonds dédiés	60 331	45 186
Dépôts et cautionnements					Provisions pour risques		
Total	426 360	52 222	374 138	5 413	Provisions pour charges	57 226	55 214
					Total	117 557	100 400
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 071		2 071	3 641	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	18 193		18 193	22 405	Fournisseurs	3 540	13 248
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	39 833	32 813
Autres créances (dont erreurs débitrices)	39 686		39 686	35 551	Comptes courants OCCE	11 750	706
Charges constatées d'avance					Autres dettes (dont erreurs créditrices)	46 185	30 179
Trésorerie	3 969 860		3 969 860	4 350 807	Produits constatés d'avance		
Total	4 029 810		4 029 810	4 412 404	Total	101 308	76 946
TOTAL	4 456 171	52 222	4 403 948	4 417 817	TOTAL	4 403 948	4 417 817

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE GIRONDE

	2024/2025	2023/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	1 083 928	1 035 391
Ventes de produits	2 061 078	2 240 435
Prestations de service et animations	1 993 639	2 134 218
Subventions d'exploitation	386 538	460 543
Dons et Mécénat	443	317
Contributions financières	697 048	638 175
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés	45 186	47 842
Autres produits	274 724	8 171
Total	6 542 584	6 565 092
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 194 151	1 383 868
Variation des stocks de fournitures à céder	1 570	-814
Autres achats et charges externes	4 623 628	4 771 081
Aides financières	167 072	163 951
Impôts et taxes	2 131	674
Salaires	37 944	38 046
Cotisations sociales	13 901	15 699
Cotisations reversées	139 163	146 696
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	152 643	146 583
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	2 011	2 008
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés	60 331	45 186
Autres charges	153 231	7 202
Total	6 547 776	6 720 180
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-5 192	-155 088
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	122 075	114 378
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	122 075	114 378
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	122 075	114 378
RESULTAT COURANT (I + II)	116 884	-40 710
Produits exceptionnels		268 151
Charges exceptionnelles		82 236
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		185 915
Impôts sur les bénéfices	28 814	26 898
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	88 070	118 307
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	24 000	24 000
Bénévolat	176 220	159 445
Total	200 220	183 445
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	24 000	24 000
Personnel bénévole	176 220	159 445
Total	200 220	183 445

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE GIRONDE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2025. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	4 403 948,09 €	4 417 816,84 €
Résultat de l'exercice :	88 069,81 €	118 306,88 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	830	823
dont coopératives et foyers agrégés :	759	785
dont coopératives et foyers non agrégés :	71	38
Nombre de coopérateurs :	116 585	119 031
Heures de bénévolat du siège départemental	300	240
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	6 108	5 558
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	4	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	176 220 €	159 445 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC.

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE GIRONDE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.			
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.			
Résultat exercice :	88 069,81	dont dont	37 374,33 50 695,48	pour le siège départemental pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	39 685,87	dont dont	6 852,10 32 833,77	pour le siège départemental pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans		33	C.R.F. agrégés.	
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.				
Autres dettes :	46 185,36	dont dont	768,26 45 417,10	pour le siège départemental pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans		55	C.R.F. agrégés.	
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.				
Trésorerie :	3 969 860,44	dont dont	220 004,33 3 749 856,11	pour le siège départemental pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ		4 940,52	par C.R.F. agrégé.	

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	152 642,93	{ dont 11 406,74 pour le siège correspondant aux amortissements dont 141 236,19 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ		186,08 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	6 664 659,14	{ dont 633 642,10 pour le siège départemental dont 6 031 017,04 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ		7 946,00 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	6 576 589,33	{ dont 596 267,77 pour le siège départemental dont 5 980 321,56 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ		7 879,21 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :		66,79 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	0,5	0,5
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
Total	2,5	2,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	111	1
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	13%	0%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	656	785
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	10	
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	810	810
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	30	30
Participants aux séances de formation (estimation)	250	250

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE GIRONDE

ACTIF	31.08.2025			31.08.2024	PASSIF	31.08.2025	31.08.2024
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	410 436	344 957
Terrains					Résultat du siege de l'association	37 374	65 479
Constructions	380 132	7 974	372 158		Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	18 799	17 396	1 403	3 133	Total	447 811	410 436
Autres immobilisations corporelles	27 430	26 853	577	2 280	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	60 331	45 186
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	57 226	55 214
Total	426 360	52 222	374 138	5 413	Total	117 557	100 400
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 071		2 071	3 641	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	18 193		18 193	22 405	Fournisseurs	3 540	13 248
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	39 833	32 813
Autres créances	6 852		6 852	9 320	Comptes courants OCCE	11 750	706
Charges constatées d'avance					Autres dettes	768	9 668
Trésorerie	220 004		220 004	526 494	Produits constatés d'avance		
Total	247 120		247 120	561 859	Total	55 891	56 436
Total	673 481	52 222	621 258	567 272	Total	621 258	567 272

	2024/2025	2023/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	264 052	261 908
Ventes de produits	3 087	3 138
Prestations de service et animations	36 642	37 775
Subventions d'exploitation	150 820	148 136
Dons et Mécénat	443	317
Contributions financières		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés	45 186	47 842
Autres produits	11 336	8 171
Total	511 567	507 287
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 430	2 762
Variation des stocks de fournitures à céder	1 570	-814
Autres achats et charges externes	94 449	104 322
Aides financières	167 072	163 951
Impôts et taxes	2 131	674
Salaires	37 944	38 046
Cotisations sociales	13 901	15 699
Cotisations reversées	159 469	146 402
Dotations aux amortissements	11 407	3 850
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	2 011	2 008
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés	60 331	45 186
Autres charges	14 739	7 202
Total	567 454	529 288
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-55 887	-22 001
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	122 075	114 378
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	122 075	114 378
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	122 075	114 378
RESULTAT COURANT (I + II)	66 188	92 377
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
Impôts sur les bénéfices	28 814	26 898
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	37 374	65 479
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	24 000	24 000
Bénévolat	8 250	6 600
Total	32 250	30 600
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	24 000	24 000
Personnel bénévole	8 250	6 600
Total	32 250	30 600

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août **2025**, qui dégage un excédent de **37 374,33 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'exercice se situe dans la continuité de l'exercice précédent.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements		335 000,00		335 000,00
Matériel d'activités	18 798,72			18 798,72
Agencements & aménagements divers		45 132,00		45 132,00
Matériel de transport				
Matériel informatique	24 807,21		487,84	24 319,37
Mobilier de bureau	3 110,35			3 110,35
Immobilisations en cours				
Total	46 716,28	380 132,00	487,84	426 360,44

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Siège	335 000,00
Agencements du Siège	45 132,00

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%		7 684,84		7 684,84
Matériel d'activités	33% à 20%	15 666,21	1 729,59		17 395,80
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	22 526,96	1 703,61	487,84	24 230,57
Mobilier de bureau	20%	3 110,35			3 110,35
Total		41 303,52	11 118,04	487,84	52 421,56

3. Stocks

Agendas cycle 1	960,00
Agendas cycle 2	518,00
Agenda cycle 3	2,80
Livre du maître	440,00
Portés disparus	150,00
	2 070,80

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	18 192,96		18 192,96
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	18 192,96		18 192,96

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Produits à recevoir 6 852,10

7. Charges constatées d'avance

Néant

8. Trésorerie

Part sociale Crédit Agricole 3 300,00
Banque Crédit Agricole 31 445,38
Livret Sociétaire 54 940,91
Livret B 123 253,57
Intérêts courus à recevoir 6 968,96
Caisse 95,51
220 004,33

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Plan bibliothèque	3 677,02		3 677,02	
DRAC DAAC	23 677,00		23 677,00	
Mairie Bordeaux	647,11		647,11	
Maire Créon				
Maire Cenon	16 321,53		16 321,53	
Mairie Floirac	863,00		863,00	
Total	45 185,66		45 185,66	

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	55 225,83	2 011,46		57 237,29
Provisions pour charges	55 225,83	2 011,46		57 237,29
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	55 225,83	2 011,46		57 237,29

Dotations / reprises d'exploitation 2 011,46

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 2 011,46

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs	0.00
Fournisseurs, factures non parvenues	3 540,00
	3 540,00

6. Dettes fiscales et sociales

PERSONNEL REM DUES	99,03
CONGES PAYES	4 117,41
SECURITE SOCIALE	1 212,39
AGRR	410,30
MUTUALITE FRANCAISE	74,56
MUTUELLE OCIANE	72,62
CH SOCIALES SUR CONGES A PAYER	1 646,96
ORGANISMES SOCIAUX PRODUITS A RECEVOIR	2 967,13
IMPOT PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	120,99
IMPOTS SUR PRODUITS FINANCIERS	28 813,74
FORMAT° PROFESSIONNELLE CONTINUE	297,74
	39 832,87

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Fédération Nationale	11 749,80
----------------------	-----------

8. Autres dettes

Coopératives	768,26
--------------	--------

9. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	116 837	119 031
Cotisation nationale par coopérateur	1,28 €	1,22 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,98 €	0,98 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	264 051,62	261 868,20
Cotisations versées à la Fédération	149 551,36	145 217,82
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	149 551,36	145 217,82

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	38 772,57	29 040,00
Subventions conseil départemental		
Subventions communes	112 047,50	119 096,00
Autres subventions		
Total	150 820,07	148 136,00
Dont reversées aux coopératives	135 376,86	142 599,81

3. Contributions financières

Contributions Fédération OCCE	0.00
-------------------------------	------

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops	31 695,12
Prise en charge de dépenses pour les coopératives	135 376,86
	167 071,98

5. Produits et Charges exceptionnels

Néant

VI- AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Loyers restant dus :

Standard (378,50 € x 8 T)	3 028,00
---------------------------	----------

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Bordeaux, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 22 rue des Sablières (environ 138 m²) pour une valeur estimée à 24 000 €.

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 240 heures de travail valorisées à 6 600 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le Crédit Agricole (convention du 10/10/2012). Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	822	821
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	4 330 045.39	4 168 425.53
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	122 075.10	114 378.02
Montant des impôts dus par l'AD	28 813,74	26 898.00
Montant des intérêts acquis nets après impôts	93 261,36	87 480.02
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%